

## Article 2 :

Les autorités académiques accompagnent la réalisation de ces objectifs qui devront être mis en œuvre en premier lieu dans le cadre de la dotation globale attribuée. Les moyens horaires, les ressources humaines, financières et de formation seront mobilisés en ce sens.  
Le projet d'établissement sera annexé au présent contrat.

## Article 3 : Evaluation et régulation de l'action

Tout au long des 4 années de mise en œuvre, l'efficacité de l'ensemble du dispositif, les résultats obtenus au regard des objectifs retenus, la pertinence des actions identifiées feront l'objet d'un examen en conseil pédagogique.  
Le cas échéant, la proposition de révision des objectifs retenus sera soumise au conseil d'administration de l'établissement avec transmission aux autorités académiques.  
Dans tous les cas, un bilan annuel des actions menées sera réalisé au regard des indicateurs retenus et présenté au conseil d'administration.

## Article 4 : Durée du contrat

Le présent contrat est conclu pour une durée de quatre ans, s'achevant au 30 juin 2015. Il prend effet à compter de sa date de signature. Le cas échéant, il pourra faire l'objet d'un avenant.

Fait à Nancy le,

Le Recteur de  
l'Académie de Nancy-Metz

Jean-Jacques POLLET

Le Chef d'Etablissement

Martine CHAUSSEC

Le Directeur Académique  
des Services de l'Education Nationale  
de la Moselle

Jean René LOUVET



MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

MINISTÈRE DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE



## Contrat d'objectifs

entre

L'Académie de Nancy-Metz, représentée par M. Jean-Jacques POLLET, recteur d'académie, Chancelier des universités de Lorraine et l'inspection académique de la Moselle représentée par M Jean René LOUVET Directeur Académique des Services de l'Education Nationale.

et

Le lycée Julie Daubié 57120 ROMBAS représenté par madame Martine CHAUSSEC, chef d'établissement.

## Cadre

Le contrat d'objectifs s'inscrit dans le cadre défini par la Loi n° 2005 - 380 du 23 avril 2005 d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école.

**« Le conseil d'administration se prononce sur le contrat d'objectifs conclu entre l'établissement et l'autorité académique, après en avoir informé la collectivité territoriale de rattachement. »**

Il se fonde sur le décret n°2005-1145 du 09 septembre 2005 ; article 2.2 :

**« Le contrat d'objectifs conclu avec l'autorité académique définit les objectifs à atteindre par l'établissement pour satisfaire aux orientations nationales et académiques et mentionne les Indicateurs qui permettront d'apprécier la réalisation de ces objectifs ».**

Et sur la circulaire n° 2005-156 du 30 septembre 2005

**« Dans chaque établissement, doit être établi un projet de contrat d'objectifs. En cohérence avec le projet d'établissement, et sur la base des orientations fixées aux niveaux national et académique, il définit des objectifs à atteindre à une échéance pluriannuelle (de 3 à 5 ans) sous forme d'un programme d'actions ... ».**

**Article 1 :**

En conformité avec les objectifs du projet académique et les orientations du projet d'établissement, les responsables de l'établissement s'engagent sur une période de 4 ans à la réalisation prioritaire des objectifs suivants, en mobilisant les ressources humaines, les délégations financières et les capacités de formation octroyées.

<b>Objectif 1 : Augmenter le nombre de diplômés</b>			
<b>Indicateurs (3 à 5)</b>			<b>Actions</b>
<b>Dénomination</b>	<b>Performance observée et attendue</b>		
	<b>n -1</b>	<b>n</b>	<b>2015</b>
Taux de réussite au baccalauréat d'enseignement général, technologique et professionnel	80	87,3	92
L	79	86	88
ES	90	94	94
S	81	83	87
STMG	84	82	90
STI			
BAC PRO MEI		70,6	80
BAC PRO PSPA	70	78,6	85
BAC PRO ELEEC	53,3	55,9	70
BAC PRO GESTION ADMINISTRATION C / S	83,3	78,4	85
Taux de réussite au brevet (3 <sup>ème</sup> préparatoire aux formations professionnelles)	69,6	66,7	75
- Proportion de bacheliers professionnels, 1 <sup>ère</sup> term	51	62	65
- Proportion de bacheliers général et technologique, 2DE, 1 <sup>ère</sup> , Term	85	84	90
-Taux d'accès de première au baccalauréat professionnel	57	65	68
-Taux d'accès au niveau supérieur et au diplôme du baccalauréat 2DE>BAC	81	81	85
-Taux d'absentéisme enseignement professionnel	14,5	12,8	10
- Taux d'absentéisme enseignement général et technologique	8	7,73	
- Nb d'élèves qui comptent plus de 12 demi journées d'absences au 2 <sup>ème</sup> trimestre LGT	194	175	140
- Nb d'élèves qui comptent plus de 12 demi journées d'absences au 2 <sup>ème</sup> trimestre LP	135	143	170
-Nb d'élèves repérés selon les critères JACD enseignement professionnel	13	4	10
-Nb d'élèves repérés selon les critères JACD enseignement général et technologique	3	2	3
<b>Objectif 2 : élever le niveau d'ambition des élèves</b>			
<b>Indicateurs (3 à 5)</b>			<b>Actions</b>
<b>Dénomination</b>	<b>Performance observée et attendue</b>		
	<b>n-1</b>	<b>n</b>	<b>2015</b>
- Nb d'élèves de l'enseignement professionnel qui quittent le lycée sans solution	19	14	8
- Nb d'élèves de l'enseignement général et technologique qui quittent le lycée ss solution	2	4	2
- Nb d'élèves de l'enseignement professionnel décrocheurs	35	32	20
- Nb d'élèves de l'enseignement général et technologique décrocheurs	2	2	2
- pourcentage d'admis dans le cycle d'enseignement général	60	63	65
- pourcentage d'admis dans le cycle d'enseignement général : 1 <sup>ère</sup> S, 1 L	27,2 / 7,3	31,5 / 9,2	32 / 10
- pourcentage d'admis au cycle d'enseignement technologique : 1 <sup>ère</sup> STI2D, 1 <sup>ère</sup> STMG	8,2 / 19	7,8 / 19,7	9 / 17
. pourcentage d'élèves par enseignement de spécialité scientifique MATH/PHCH/SVT/ISN	14/28/58/0	15/6 /52/0	15/20/50/15
. Pourcentage d'élèves de baccalauréat professionnel qui poursuivent en BTS (intentions)	19	4	19
. Pourcentage d'élèves de l'enseignement général et technologique poursuivant leurs études en classe préparatoire aux grandes écoles (intentions) TOTAL	10,5	11	13
L	6,7	0	6
ES	8	6,5	8
S	18,1	24	25
STMG	2,5	5,1	5
STI2D	15,8	4,5	6
<b>Objectif 3 : Améliorer la faculté des élèves et des étudiants à être citoyens et à s'insérer sur un plan socio professionnel.</b>			
<b>Indicateurs (3 à 5)</b>			<b>Actions</b>
<b>Dénomination</b>	<b>Performance observée et attendue</b>		
	<b>n-1</b>	<b>n</b>	<b>2015</b>
- Nb d'auditeurs accueillis en formation continue	40	38	
- NB d'élèves qui bénéficient d'un parcours adapté	0	1	5
- Nb d'apprentis ou d'élèves ayant recours à une alternance lourde	0	1	5
- Nb d'élèves « passerelles »	7	7	15
- % de filles et garçons choisissant les filières traditionnellement féminisées ou masculinisées, après affectation			
3 DP6 (F)	33	33	40
BAC PRO MEI (F)	0	0	5
BAC PRO PSPA (F)	0	0	5
BAC PRO ELEEC (F)	0	0	5
BAC PRO GESTION ADMINISTRATION (G)	24	29	35
S (F)	48	47	50
L (G)	48	18	30
STI2D (F) / STMG (G)	9 / 42	0 / 38	10 / 45
- Nb d'élèves qui participent à l'organisation d'événements dans l'établissement	0	5	10
- Nb d'élèves participants à la journée des talents ou à une manifestation analogue, proposent des clubs, membres d'une association.	0	40	60
. Nb de sanctions	53	69	60
. Nb d'actions positives ou d'encouragements valorisées	0	0	40
. Taux de participation des lycéens aux élections du CVL	95	70	80
. Nb d'élèves participant à un programme européen, Erasmus, Comenius, Leonardo, échange avec E unis.	8	10	15
. Nb d'élèves participant à à une section européenne	100	98	120
<b>1. Augmenter le taux de réussite au baccalauréat, dans toutes les séries</b>			
1-1- Politique de l'accompagnement personnalisé, tutorat, qui s'appuie sur le suivi rigoureux des résultats des élèves, en s'appuyant sur tous les lieux de concertation institutionnels, conseils de classe, conseil pédagogiques, travail des professeurs principaux, professeurs référents, rencontre parents professeurs, dans une politique de mise en réseau.			
1- 2- Faire évoluer l'organisation du temps scolaire, y rendre plus « lisibles » les temps d'évaluation, y inscrire les temps d'accompagnement en y incluant les vacances scolaires des élèves. (groupes de travail constitués composé de parents, s'inspirent d'autres expériences).			
1- 3- Poursuivre le travail sur les acquis des élèves en prenant en compte le socle commun, le cadre européen de références et de compétences, rendant l'organisation des moments d'évaluation et la certification intermédiaire plus lisibles : positionnements, devoirs communs, simulations d'examens inscrites à l'échéancier, formalisation par des convocation officielles pour la certification intermédiaire.			
<b>2. Augmenter le taux de réussite au brevet</b>			
Projet spécifique qui prend en compte la globalité de l'individu : santé, personnalisation du suivi : accueil, tutorat, travail avec les familles, livret de compétences.			
<b>3. Augmenter le taux d'accès au baccalauréat</b>			
3-1- Diminuer le pourcentage d'élèves décrocheurs au sein du lycée.			
. S'appuie sur la politique d'accompagnement décrite ci-dessus.			
. Mettre en place une liaison collège lycée qui porte sur les acquis des élèves en s'appuyant sur les outils existants : rencontres, partage d'expérience avec les professeurs principaux des collèges volontaires, accueil des élèves hésitants, suivi conjoint en début d'année des élèves hésitants, admis au lycée. <b>nouvelle</b>			
3-2- Lutter contre l'absentéisme			
. Rendre les cellules de suivi plus efficaces : définition du rôle par un groupe de travail, cahier des charges validé par le CESC, lien avec la commission assiduité, . . . stages de remise à niveau, d'immersion, modules.			
3-3- Diminuer le nombre d'élèves en difficulté de lecture en renforçant les actions inter cycles en faveur de la lecture et de l'écriture mises en place au sein de la cité scolaire et en y impliquant les parents.			
<b>1. Diminuer le nombre d'élèves qui quittent le système scolaire sans qualification</b>			
1-1-accueil de toutes les familles à l'inscription et des nouveaux élèves : positionnement, à généraliser, sur lequel doivent s'appuyer véritablement toutes les disciplines, journées d'intégration ou d'accueil, rencontres parents professeurs précoces.			
1-2 renforcer le lien entre le stage en entreprise et les enseignements, réflexion développée par un groupe de travail.			
<b>2. Rééquilibrer la place des séries et favoriser l'accès aux filières d'enseignement général et technologique</b>			
2-1- Réviser l'organisation du temps scolaire, générateur de démobilité, l'appuyer sur un mode de suivi qui suscite le dialogue, sur une meilleure organisation des remplacements de courte durée.			
2-2- Encourager l'excellence : modules spécifiques dans le cadre de l'accompagnement personnalisé, ateliers de valorisation, actions spécifiques d'information qui s'appuie sur la politique culturelle qui intègre aussi la culture scientifique et crée des événements, des ateliers artistiques.			
2-3- mettre en place un dispositif passerelles efficace et formalisé qui repose sur des données critériées, formalisées et transparentes : un groupe de travail, un professeur coordonnateur, stages en entreprise, immersion en établissement, livret de travail.			
<b>3. Augmenter les poursuites d'études ambitieuses vers l'enseignement supérieur</b>			
3-1- Encourager l'excellence : modules spécifiques dans le cadre de l'accompagnement personnalisé, ateliers de valorisation, actions spécifiques d'information qui s'appuie sur la politique culturelle qui intègre aussi la culture scientifique et crée des événements, des ateliers artistiques.			
3-2- Préparer et accompagner les poursuites d'études : modules d'enseignement général en LP, repérage et accompagnement des élèves dès la fin de la classe de seconde, cordées de la réussite, conventions de partenariat avec grandes écoles, classes préparatoires, parrainage de grandes entreprises, grandes institutions, mission des métiers d'art, politique d'information diversifiée (salons, rencontres à thèmes, visite, fête de la science...), implication des familles dès la classe de première.			
3-3- S'appuie sur le programme d'éducation à l'orientation, formalisé, inscrit à l'échéancier, qui intègre les parents.			
<b>1. Diversifier les parcours de formation :</b>			
1-1- Groupe de suivi des élèves piloté par un professeur coordonnateur « passerelles »			
1-2- Prendre en compte dans l'évaluation des élèves les compétences inscrites dans le cadre européen de références et de compétences : TPE, enseignements d'exploration, rencontres parents professeurs interdisciplinaires dans le cycle terminal.			
1-3- Créer un véritable lien avec le monde du travail en s'appuyant sur le réseau créé par les stages en entreprise y compris dans le cadre de la formation continue.			
1-4- Diversifier les formes de formations proposées par l'établissement : une troisième DIMA., adaptation d'un parcours spécifique d'accès au CAP CSI pour les élèves des sections ELEEC, MEI/PSPA en grande difficulté.			
1-5- Un volet du programme d'éducation à l'orientation prend en compte cette problématique, les parents sont impliqués.			
1-6- se doter de véritables outils de suivi pour mieux apprécier l'insertion des élèves sortants, les besoins qu'elle requière et les partager suivi individualisé des élèves			
<b>2. Augmenter la mixité des formations</b>			
2-1- Actions dédiées qui s'appuient sur les disciplines : sciences, sciences économiques et sociales, séries technologiques, professionnelles : colloques, accueil de personnalités, partenariats.			
2-2- Un volet du programme d'éducation à l'orientation prend en compte cette problématique, les parents sont impliqués.			
- politique d'ouverture			
<b>3. Augmenter la prise d'initiative, la créativité des élèves.</b>			
3-1- programme de travail du CVL et des élèves délégués de classe, formalisé, pris en compte dans la conception du budget annuel.			
3-2- Programme d'activités de la maison du lycéen.			
<b>4. Augmenter la capacité des élèves à être citoyen</b>			
4-1- affiner le volet éducation du citoyen, validé par le CESC annuellement, qui inclut : . l'usage responsable des TIC : rôle du professeur principal, s'appuie sur un dossier de rentrée, la charte informatique, volet du projet . travail sur les civilités, modules spécifiques nouveaux arrivants pour « apprendre à vivre ensemble ». Intervenants extérieurs et formation des personnels.			
4-2- politique d'ouverture internationale, s'appuie sur les référentiels européens des programmes concernés, un groupe de professeurs engagés dans les programmes et certifiés langues vivantes étrangères constituent le groupe de travail.			
4-3- participation des élèves aux actions d'ouverture et de communication : le site, portes ouvertes, journées thématiques, partenariats			